

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SEVERIN**

Séance régulière de ce conseil tenue, à Saint-Séverin à 19h30, ce treizième jour de juillet deux mille vingt-six (**13 juillet 2026**) au Centre administratif municipal situé au 1986, boul. Place du Centre à Saint-Séverin.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

André Carignan, maire
Carole Trudel, conseillère
David Bouchard, conseiller
Patrice Baril, conseiller
Josée Lebel, conseillère

Absente

Sarah Dehak, conseillère

Formant ainsi quorum;

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La session est ouverte à dix-neuf heures trente-trois, sous la présidence de monsieur André Carignan, maire, et monsieur Marco Déry, directeur général/greffier-trésorier par intérim, qui agit à titre de greffier de l'assemblée.

2026-07-88 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bouchard appuyé par monsieur le conseiller Patrice Baril, et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour de la présente session avec les ajouts ci-après mentionnés.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juin 2026;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2026;
5. Dépôt de document
 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE RENCONTRE AVEC LES MUNICIPALITÉS ANNONCE DES INVESTISSEMENTS 2026-2028 RÉGION DE LA MAURICIE –CENTRE-DU-QUÉBEC présentation du 25 juin 2026 ;

- Programme d'aide à la voirie locale – 2026-2027
Volet : Projets particuliers d'amélioration
Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration

6. Octroi contrat DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER : appel d'offre SEAO #20150500;
7. Nomination de Madame Sylvie Brouillette sur le groupe de travail de la MRC Mékinac pour le BAPE;
8. Ajout : Demande d'un BAPE générique sur la filière éolienne
9. Autorisation d'organiser un bingo;
10. Ajout : Résolution concernant la neutralité et la mission informationnelle des plateformes numériques;
11. Tour de table;
12. Questions de l'assemblée;
13. Levée de la séance

**2026-07-89 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION RÉGULIÈRE DU 8 juin 2026;**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la session régulière du 8 juin a été remis au moins soixante-douze (72) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame la conseillère Josée Lebel, appuyée par madame la conseillère Carole Trudel, Et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 8 juin soit adopté.

**2026-07-90 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION EXTRAORDINAIRE DU 25 juin
2026;**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la session régulière du 25 juin a été remis au moins soixante-douze (72) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Baril, appuyé par madame la conseillère Josée Lebel Et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 25 juin soit adopté.

2026-07-91 **DÉPÔT DE DOCUMENTS;**

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE RENCONTRE AVEC LES MUNICIPALITÉS ANNONCE DES INVESTISSEMENTS 2026-2028 RÉGION DE LA MAURICIE –CENTRE-DU-QUÉBEC : présentation du 25 juin 2026 ;
- Programme d'aide à la voirie locale – 2026-2027
Volet : Projets particuliers d'amélioration
Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration (CE)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bouchard, appuyé madame la conseillère Josée Lebel, Et résolu que le dépôt de document soit adopté.

2026-07-92 **OCTROI CONTRAT DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER : APPEL D'OFFRE SEAO #20150500;**

Considérant que la municipalité de Saint-Séverin a procédé à un appel d'offre via le système d'appel d'offre SEAO pour les fins d'un contrat déneigement et entretien des chemins d'hiver : appel d'offre SEAO #20150500;

Considérant que les offres reçues à la suite de cet appel d'offre savoir :

	Transport Guillemette		HP Terrassement
	Prix taxes incluses		Prix taxes incluses
26-27	159 815.25 \$		172 790.18 \$
26-29	479 445.75 \$		537 218.42 \$
26-31	799 076.25 \$		936 702.51 \$

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, celles-ci ont été jugées conformes;

Considérant que l'estimation des coûts pour l'année en cours sont prévus au budget 2026;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Transport Guillemette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Patrice Baril

ET RÉSOLU d'octroyer le **contrat : DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER ; APPEL D'OFFRE SEAO #20150500** à l'entreprise : Transport Guillemette, pour un montant total de 799 076.25 \$ taxes incluses,

Que la durée du contrat soit de cinq (5) ans, pour les saisons d'hiver 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029, 2029-2030 et 2030-2031;

AUTORISE directeur général et greffier-trésorier par intérim à effectuer les paiements à même le poste budgétaire prévu à cette fin;

AUTORISE le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité de St Séverin, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

2026-07-93 NOMINATION DE MADAME SYLVIE BROUILLETTE SUR LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA MRC MÉKINAC POUR LE BAPE;

Considérant l'intérêt pour la municipalité de St Séverin de contribuer aux consultations publiques du BAPE concernant le projet de TES Mauricie ;

Considérant qu'un groupe de travail a été constitué à cet effet au sein de la MRC;

Considérant qu'il est impératif pour ce conseil de faire valoir sa position à l'égard de ce projet;

Considérant les qualités professionnelles et l'expertise reconnue de Mme Sylvie Brouillette pour représenter la municipalité au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Josée Lebel appuyée par monsieur le conseiller David Bouchard

ET RÉSOLU de nommer Madame Sylvie Brouillette sur le groupe de travail de la MRC Mékinac en vue des consultations publiques du BAPE concernant le projet de TES Mauricie.

2026-07-94 DEMANDE D'UN BAPE GÉNÉRIQUE SUR LA FILIÈRE ÉOLIENNE

CONSIDÉRANT que depuis 1996, 30 audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

CONSIDÉRANT qu'un BAPE générique serait le meilleur outil pour ouvrir le débat public national et faire une analyse d'ensemble de la filière éolienne;

CONSIDÉRANT les recommandations du BAPE dans certains de ses rapports de 2024-2025 sur des projets éoliens spécifiques, soit:

QUE « Le moment est peut-être venu, 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son mode de développement, incluant la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

» (Rapport 375 sur le Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré)

QUE « La commission considère que l'évaluation des projets de parc éolien à la pièce ne favorise pas une prise en compte adéquate de leurs effets cumulatifs potentiels. Dans le contexte de la transition énergétique en cours, où une intensification du développement de la filière éolienne est planifiée, la commission d'enquête encourage le gouvernement du Québec à se doter d'une vision plus globale et concertée de cette démarche. » (Rapport 385 sur Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain)

QUE « La commission d'enquête juge nécessaire que soit tenu un débat élargi par la voie d'évaluations ou de consultations permettant de planifier le développement du secteur éolien. Par exemple, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pourrait mandater le BAPE pour former une commission d'enquête sur la filière éolienne ». (Rapport 386 sur le Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit)

QUE « L'absence de vue d'ensemble du développement éolien au Bas-Saint-Laurent, particulièrement dans un contexte de multiplication des projets, empêche une évaluation adéquate de leurs effets cumulatifs, notamment en ce qui concerne la capacité de support des écosystèmes. Pour pallier cette situation, le gouvernement du Québec devrait procéder à une telle évaluation à l'échelle du Bas-Saint-Laurent afin d'assurer la gestion durable et responsable de ce territoire. » (Rapport 388 sur le projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande)

CONSIDÉRANT QUE dans les nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) on énonce aussi qu'« Afin de concrétiser ces objectifs, il est nécessaire de dégager une vue d'ensemble rendue nécessaire par l'envergure des projets éoliens, leur nombre éventuel dans un territoire donné et le fait que leur localisation et leur impact peuvent transcender les limites municipales. »

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de municipalités au Québec sont visées par des projets éoliens et n'ont pas les moyens d'évaluer les effets cumulatifs que ces projets pourraient avoir sur leur région et sur la province en entier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bouchard, appuyé par madame la conseillère Josée Lebel

ET RÉSOLU Que la municipalité de St Séverin demande à la Fédération Québécoise des municipalités, de porter cette demande à la ministre l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Madame Pascale Déry, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

2026-07-95 AUTORISATION D'ORGANISER UN BINGO

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la municipalité de St Séverin d'autoriser la tenue d'un bingo sur le territoire de la municipalité a l'automne 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour ce faire de procéder à une demande d'autorisation auprès de la Régie des loteries et des courses;

Qu'une résolution d'autorisation du Conseil pourrait être nécessaire pour compléter une demande auprès de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère Carole Trudel, appuyée par monsieur le conseiller Patrice Baril,

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Séverin autorise l'organisation et la tenue d'un bingo possiblement en octobre 2026;

Que le directeur général par intérim soit autorisé à signer tous documents pour donner suite à la présente résolution.

**2026-07-96 RÉSOLUTION CONCERNANT LA
NEUTRALITÉ ET LA MISSION
INFORMATIONNELLE DES PLATEFORMES
NUMÉRIQUES**

Considérant que les plateformes numériques de la municipalité de St Séverin (page Facebook, site web, infolettre) sont des outils financés par les fonds publics et doivent servir exclusivement l'intérêt général ;

Considérant qu'une municipalité doit maintenir une image de neutralité absolue afin de préserver la confiance des citoyens envers ses institutions ;

Considérant que la municipalité reconnaît l'importance de soutenir la vitalité du milieu local, tout en respectant des principes d'équité et de neutralité ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller David Bouchard, appuyé par madame la conseillère Carole Trudel,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Séverin adopte les principes de neutralité et de mission informationnelle des plateformes numériques ;

QUE LES communications numériques de la municipalité aient pour mission exclusive, d'informer la population sur les services municipaux, de diffuser les avis publics et les obligations réglementaires, de transmettre les informations relatives à la sécurité publique et toutes autres informations de sources publiques reconnues ;

QUE toute visibilité accordée à des organisations, événements ou initiatives locales, soit liée à un intérêt collectif ou communautaire reconnu, soit offerte de manière équitable et non discriminatoire et ne constitue d'aucune façon une promotion commerciale directe ou indirecte;

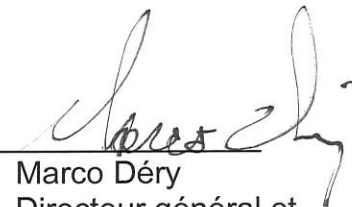
QUE LA gestion des communications numériques, soit encadrée par la direction générale et respecte les orientations du conseil municipal et fasse l'objet d'un mécanisme de supervision défini;

QUE le conseil municipal de Saint-Séverin se dote d'une Politique de communication ayant pour objet d'encadrer la mission informationnelle et assurer la neutralité des outils de communications municipaux ;

2026-07-97 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bouchard, appuyé par madame la conseillère Josée Lebel et il est résolu que la séance soit levée à 20h18.

André Carignan
Maire



Marco Déry
Directeur général et
Secrétaire-trésorier
par intérim